

CAP du 2 octobre 2013 – Promotion à TSCDD pour 2013
Spécialité NSMG

Nominations au 1^{er} Janvier 2013 sauf indications contraires
 (35 promouvables - 3 promotions au Tableau d'Avancement 2013)

Pour mémoire : les modalités de reclassement à TSCDD sont définies à l'article 26 du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État

DREAL HAUTE NORMANDIE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
MAZEN	<i>Laurent</i>	<i>DIRM AMEN</i>	
DAVIES	<i>Philippe</i>	<i>DIRM AMEN</i>	<i>Liste complémentaire**</i>

DREAL AQUITAINE

Nom	Prénom	Service	Commentaires
PELLETIER	<i>Gilbert</i>	<i>DIRM SA</i>	
GRAVELOT	<i>Max</i>	<i>DM Gouadeloupe</i>	<i>TRGS **</i>

** TRGS : nomination au titre des « retraitables » 6 mois avant le départ en retraite.

*** Si le départ en retraite de Max Gravelot n'est pas confirmé, c'est Philippe Davies qui serait nommé au grade de TSCDD.

Les nominations au titre des « retraitables » (TRGS) sont effectives 6 mois avant la date de départ en retraite.